

MES OBLIGATIONS

comme MEMBRE DU PERSONNEL



Porter le
MASQUE DE PROCÉDURE
(selon les consignes de la CNESST)



Ne pas me présenter sur
le lieu de travail en cas
DE SYMPTÔMES

Remplir l'autoévaluation et
suivre les recommandations



Porter une
PROTECTION OCULAIRE
lorsque la distance de 2 mètres
ne peut être respectée (facultatif)



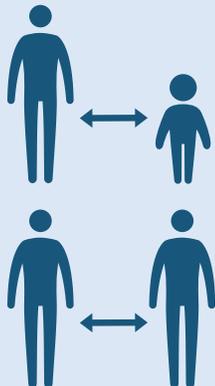
Me laver les mains
OBLIGATOIREMENT

à l'arrivée et au départ
et fréquemment dans la
journée



**NETTOYER/
DÉSINFECTER**
les équipements collectifs
(ex. : photocopieur)

À l'intérieur :
2 m



À l'extérieur :
1 m

Respecter la
**DISTANCIATION
PHYSIQUE**

À L'INTÉRIEUR :
Adultes et élèves 2 mètres
Adultes et adultes 2 mètres

À L'EXTÉRIEUR :
Adultes et élèves 1 mètre
Adultes et adultes 1 mètre



**LIMITER LE
TRANSPORT D'OBJETS**
entre l'école et la maison



**LIMITER
LE PARTAGE**
des accessoires et
appareils professionnels



Respecter
**L'ÉTIQUETTE
RESPIRATOIRE**

(tousser et éternuer dans son coude,
éviter de se toucher le visage et jeter
les mouchoirs après utilisation)

Ces obligations peuvent changer en fonction
des recommandations de la Direction de la santé publique.



Mise à jour : 25 août 2021

PRÉVENTION

Centre de services
scolaire de la
Beauce-Etchemin

Québec